

INADMISSIBLE !

Depuis peu la Direction du département SEC a décidé d'effectuer une chasse aux sorcières au sein du département SEC, ainsi plusieurs agents de base ont refusé par écrit d'effectuer le rôle de Pilote de Sécurité (responsable d'équipe) car ils n'ont ni la fonction, ni la qualification, ni la rémunération d'un pilote de sécurité. Pourtant la direction affirme qu'un simple agent peut se voir confier la responsabilité d'une équipe donc d'effectuer le rôle de pilote. Le syndicat SUD-RATP se demande pourquoi les agents effectuent un stage avec obligation de réussite afin d'accéder au grade de pilote.

Pourtant lors des intersyndicales sur la mise en œuvre d'un nouveau protocole ; le syndicat SUD-RATP a été clair :

M.BARRAULT (SUD) : « Nous demandons que les agents faisant fonction de responsable d'équipe au niveau pilote soient primés. Beaucoup d'agents de base ont la responsabilité d'être pilote, alors que le responsable d'équipe doit être un pilote et non un chef d'équipe. Un chef d'équipe, ça n'existe pas, même dans le nouveau protocole ».

M.LE PRESIDENT : « Je ne peux pas vous répondre aujourd'hui »

M.BARRAULT (SUD) : « Pourquoi ? »

M.LE PRESIDENT : « Nous n'avons pas la science infuse, il y a des sujets sur lesquels nous n'avons pas de compétences et pour lesquels nous allons nous adresser à GIS ».

M.FABRE : « Nous sommes en période de suppression de la multiplication des primes, donc il me semble difficile de redonner une prime »

A la fin des négociations, le syndicat SUD-RATP n'a rien obtenu pour les agents effectuant le rôle de pilote. Le calcul est simple pour la direction de SEC, si on donne une prime à 30 ou 40 agents par jour à la fin de l'année ça fait lourd dans le budget. De plus, donner le rôle de responsable d'équipe à des agents permet à la direction de nommer moins de pilote donc de gagner encore de l'argent.

Trois agents ont déjà été sanctionnés pour avoir refusé d'encadrer une équipe.

Le syndicat SUD-RATP a saisi le C.H.S.C.T et le C.D.E.P ainsi que l'inspection du travail.

L'inspectrice du travail a été claire dans son courrier (voir dans le cadre syndical de SUD-RATP) :

« Il ressort de ces éléments que le refus du salarié d'occuper même à titre ponctuel le poste de chef pilote ne saurait constituer un refus fautif »

Apparemment la direction fait comme bon lui semble et continue à sanctionner les agents.

C'est l'agent Dominique PALCUT qui en fait lourdement les frais, on vient de lui signifier une disponibilité de un jour plus une mobilité d'office en mixte petite nuit.

La direction veut faire un exemple en sanctionnent lourdement Dominique !

On ne peut pas rester là les bras croisés !

Après la fin du sport, les équipes à trois maintenant la direction s'attaque au forte tête.

Mobilisons nous afin de faire comprendre à la direction que trop c'est trop !

C'est la raison pour laquelle le syndicat SUD-RATP dépose un préavis de grève le samedi 21 septembre 2002 4h45 au dimanche 22 septembre 2002 4h45.

Tous avec DOMINIQUE